

## **RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT DE L'EARL DU PETIT MOULIN**

### **Présentation du porteur du projet**

L'exploitation située au lieu-dit "Le Petit Moulin" sur la commune de la PETITE BOISSIERE est une exploitation d'origine familiale. Nous sommes 2 frères Gilles et Eric CAILLAUD, associés sur le site, tous les deux mariés et pères de famille.

Nous disposons d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans en production avicole.

### **L'installation, la situation actuelle**

Je (Gilles) me suis installé en 1981 en société, avec mon père Norbert sur l'exploitation qui disposait à l'époque de 20 hectares de terres, d'un atelier laitier de 70 000 litres, d'un atelier de bovins viande et d'un poulailler construit en 1978 pour élever des volailles de chair standards.

En 1982, nous avons développé l'atelier avicole en créant un second bâtiment.

En 1989, mon frère Eric s'est installé sur l'exploitation en remplacement de notre père qui partait en retraite.

La surface de l'exploitation était alors de 27 hectares, et le troupeau laitier produisait 140 000 litres de lait.

En 1990, nous avons mis en place un atelier de canards en gavage, élevés dans un seul bâtiment.

En 2000 nous avons cessé la production de bovins à l'engrais et depuis 10 ans, la surface de l'exploitation a augmenté, jusqu'à notre surface actuelle de 53, 27 hectares.

En ce qui concerne l'atelier avicole, nous travaillons principalement en production de dindes et de poulets standards sur le site et occasionnellement en pintades standards.

Les volailles de chair sont élevées sur des litières sèches à base de paille et de copeaux.

Les canards sont élevés sur caillebotis, les effluents liquides sont raclés deux fois par jour et stockés dans la fosse existante.

### **Les motivations du projet**

Aujourd'hui, après une longue réflexion, nous souhaitons développer notre atelier volailles hors sol, d'une part, car l'extension de la production laitière entraînerait des investissements trop conséquents pour l'exploitation, par rapport à la rentabilité, et d'autre part, la surface de l'exploitation étant faible, et sans grande évolution possible, il semble plus cohérent de développer l'atelier avicole.

De plus, cette production nous apporte actuellement toute satisfaction au niveau de la conduite et des résultats, et nous conduira à moyen terme vers une spécialisation de l'exploitation.

### **Présentation du projet**

Par ce projet, nous envisageons la création d'un poulailler supplémentaire de 1700 m<sup>2</sup> utiles.

Il sera construit sur le site du "Petit Moulin", à proximité des bâtiments existants.

Le site est localisé à proximité de nos maisons d'habitation, ce qui permet une meilleure surveillance des volailles.

Mme CAILLAUD Marie-Josèphe, notre mère est usufruitière du terrain où sera implanté le bâtiment. Le chemin d'accès est existant, il sers prolongé pour desservir le poulailler.

Les réseaux d'eau et d'électricité sont existants, seule une extension sera faite.

Les maisons d'habitation des voisins les plus proches situés :

- Au lieu-dit "La Palaire" sont localisées à 126 mètres des bâtiments existants et 290 mètres du poulailler en projet
- Entre "Le Petit Moulin" et "La Frelonnière", sont localisées à 210 mètres des bâtiments existants et 230 mètres du poulailler en projet.

Une bouche incendie est située à proximité du site et sera utilisée en cas de sinistre.

### **Les impacts du projet**

#### **Urbanisme, insertion paysagère**

Le poulailler sera construit dans une zone non remembrée, réservée aux pratiques agricoles. Le site est localisé à 1 km environ au Nord-ouest de l'agglomération de LA PETITE BOISSIERE.

Les accès stabilisés se font par des voies privées débouchant sur la route communale qui dessert le site d'exploitation.

Nous mettrons en place une haie bocagère constituée d'essences locales au sud du bâtiment en projet, afin de réduire l'impact visuel par rapport aux tiers les plus proches..

Photographie aérienne du site actuel



**Photographies des bâtiments existants sur le site**



**Stabulations vaches laitières et génisses**



**Poulailler A (740 m<sup>2</sup>)**

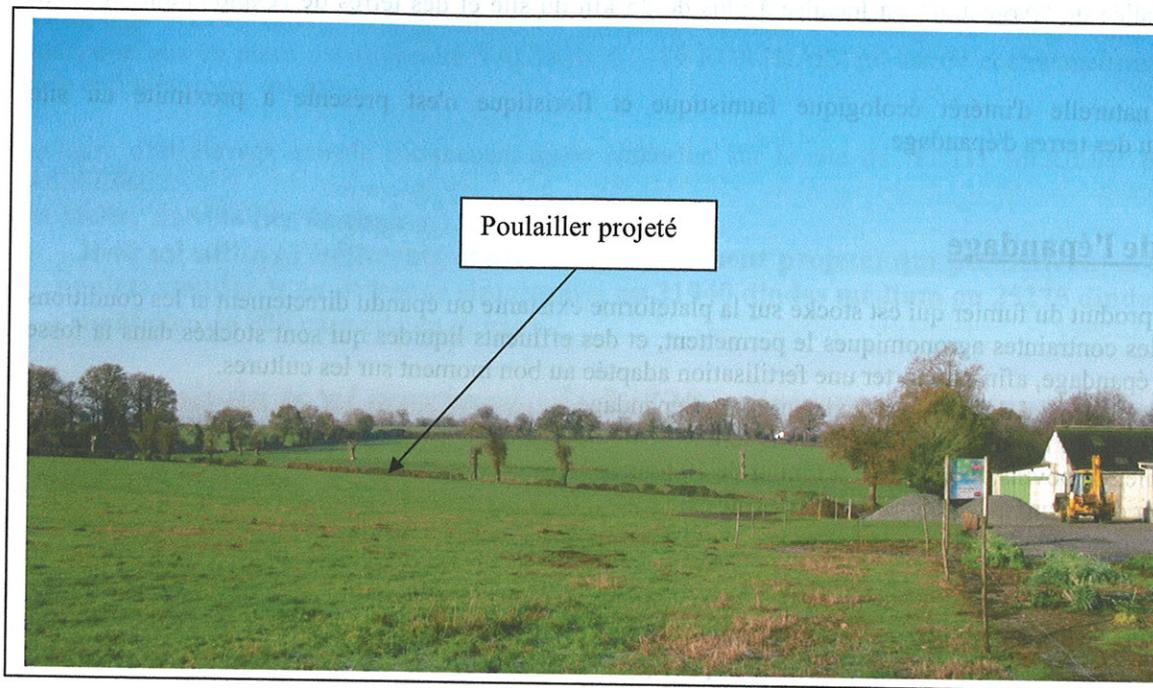


**Poulailler B (1100 m<sup>2</sup>)**



**Canardier (210 m<sup>2</sup>)**

### Photographie de la parcelle projetée pour l'implantation du poulailler



### Nuisances pour le voisinage (bruits, vibrations, odeurs)

Les bruits seront dus principalement au système de ventilation, nous avons fait le choix de positionner les extracteurs à l'opposé des tiers sur le bâtiment en projet pour réduire les nuisances auditives. En ce qui concerne le groupe électrogène, il est en place dans un local fermé.

La haie que nous mettrons en place le long du bâtiment permettra de réduire les nuisances par rapport au voisinage.

Les odeurs seront présentes principalement lorsque nous sortirons le fumier des bâtiments entre chaque lot de volailles, nous ne stockerons pas de fumier sur le site, il sera exporté vers la société de compostage de FERTIL'EVEIL.

### Sanitaire

L'élevage de volailles le plus proche est situé à un kilomètre de notre exploitation, les risques sanitaires seront donc réduits de façon très importante par rapport à des élevages situés dans des zones où la concentration est importante.

Si l'on considère les autres productions animales, la grande majorité des ateliers situés dans un rayon de 3 kms autour du site sont des élevages de bovins viandes.

### L'environnement

#### L'eau

Le parcellaire de notre exploitation est situé en totalité en zone vulnérable dans le département des Deux-Sèvres. Aucune parcelle n'est située en Zone d'action complémentaire. Aucune zone humide n'est recensée sur le secteur. Le parcellaire de l'exploitation et le site d'implantation du projet sont situés dans le **Bassin versant de LA SEVRE NANTAISE dont le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est élaboré (Arrêté du 25/02/2005), et dans le SDAGE Loire Bretagne (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).**

Le principal ruisseau présent à proximité de quelques îlots est "L'OUIN".

### ☞ La faune et la flore

Le site d'exploitation n'est pas localisé dans un site Natura 2000, ni à proximité, puisque le site Natura 2000 le plus proche "Vallée de l'Argenton" est localisé à plus de 25 km du site et des terres de l'exploitation du "Petit Moulin".

Aucune zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique n'est présente à proximité du site d'exploitation ou des terres d'épandage.

### La gestion de l'épandage

L'atelier laitier produit du fumier qui est stocké sur la plateforme existante ou épandu directement si les conditions climatiques et les contraintes agronomiques le permettent, et des effluents liquides qui sont stockés dans la fosse existante avant épandage, afin d'apporter une fertilisation adaptée au bon moment sur les cultures.

Le lisier canards est stocké dans la fosse existante avant épandage.

Le matériel utilisé pour l'épandage des déjections sera :

- ☞ pour le fumier de bovins un épandeur à fumier de 10 tonnes
- ☞ pour le lisier de canards, une tonne de 11 m3 (buses)

Ce matériel appartient à la CUMA.

Notre surface sera insuffisante pour valoriser le fumier de volailles. Nous avons donc fait le choix de signer un contrat de reprise de fumier avec une société de compostage FERTIL'EVEIL située à ST PIERRE DU CHEMIN en Vendée.

Les surfaces non aptes à recevoir du fumier ont été exclues du plan d'épandage (pente, proximité d'habitation, de cours d'eau...).

Pour l'épandage, nous utilisons un épandeur avec plateau de 10 tonnes pour le fumier de bovins et une tonne de 11 m3 pour l'épandage des effluents liquides. Ce matériel appartient à la CUMA. Nous réalisons nous-mêmes les épandages.

Toutes nos parcelles d'épandage sont situées à moins de 3,5 kilomètres du site d'exploitation.

### **➔ Les communes concernées par le plan d'épandage sont :**

LA PETITE BOISSIERE
SAINT AMAND SUR SEVRE

Ces communes sont situées dans le département des DEUX-SEVRES.

### L'engagement des éleveurs

Toutes les mesures seront prises pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement. Nous nous engageons à respecter l'ensemble des aspects réglementaires, comme nous le faisons déjà, et à mettre en œuvre des pratiques permettant de limiter au maximum d'éventuelles nuisances.

Des analyses technico-économiques ont été réalisées. L'étude d'impact, l'étude des dangers, la notice hygiène et sécurité décrivent la totalité des mesures qui seront appliquées, dans la continuité de ce qui est réalisé actuellement.

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Cet élevage avicole, orienté vers la production d'animaux destinés à l'abattage, est intégré dans un schéma de production mis en place par la société VAL'ANCE – 79 RORTHAIS qui assure contractuellement la mise en place et l'enlèvement des lots.

Il s'agira d'un élevage avicole comprenant après extension sur le site du "PETIT MOULIN" à LA PETITE BOISSIERE :

**Un atelier de volailles de chair :**

- 3540 m<sup>2</sup> utiles (2 bâtiments existants et le bâtiment projeté) qui permettront d'élever 82015 poulets standards en présence simultanée, ou 31940 dindes médium ou 25275 dindes lourdes.
- un atelier de 800 canards en gavage

*⇒ soit un total maximum de 99820 animaux équivalents volailles*

Cette activité comportera naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont de plusieurs types et directement liés à l'activité normale de l'exploitation :

- ✓ des risques internes liés à l'élevage
- ✓ des risques externes

Il n'est cependant pas possible de faire un inventaire exhaustif de ces risques et des moyens préventifs à mettre en place.

Dans ce cadre, cette étude permettra :

- Le diagnostic des dangers potentiels les plus courants
- L'analyse de ces risques et la mise en place de moyens préventifs à mettre en œuvre.

Cette étude n'a pas pour objectif d'enrayer la totalité des dangers pouvant être générés par l'activité de l'exploitation mais a une vocation informative dont l'objectif est de réduire le risque d'incidents en connaissant les dangers liés à l'élevage.

Cette étude vise donc à spécifier :

- les conséquences potentielles d'un accident (incendie, fuite de fosse, ...) sur l'environnement,
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre par l'éleveur pour limiter la probabilité de survenance et les effets d'un sinistre.

La prévention est l'ensemble des moyens mis en place pour limiter la probabilité d'apparition des risques.  
La protection est l'ensemble des moyens mis en place pour limiter les conséquences de l'accident.

Les mesures préventives seront développées au sein de cette étude, de plus certains documents joints à l'étude d'impact telles que la fiche de sécurité et la notice d'hygiène et de sécurité donnent une approche globale de la gestion du risque sur le site d'exploitation.